

Formation en Prévention du suicide : Module Intervention de crise / crise suicidaire (format national)

28 et 29 avril 2021

Cette formation, développée au Québec par M. Séguin et N. Chawky, est accréditée par le Groupement d'Étude et de Prévention du Suicide (GEPS) et la Direction Générale de la Santé. L'objectif de cette formation est de former des professionnels ou renforcer leurs compétences en intervention de crise lors de crises suicidaires. Cette formation fait partie d'un ensemble de trois modules adaptés à trois groupes de professionnels distincts. Ces derniers sont mis en relation afin de les inscrire dans un dispositif de prévention permettant l'orientation et la prise en charge du public en crise suicidaire au niveau d'un territoire.

OBJECTIFS

- Renforcer les habiletés des professionnels au contact des populations à risque suicidaire pour repérer et évaluer un risque suicidaire et orienter de manière ajustée ces personnes vers les ressources de soins adaptées
 - Permettre et soutenir l'identification, la mise en place et la fonctionnalité d'un réseau de prévention sur le territoire
- A la fin de la formation, le participant sera en mesure d'effectuer des interventions de crise à l'aide d'approches cliniques efficaces et d'outils cliniques adaptés au contexte :
- Définir les concepts-clés de la crise; Comprendre le développement d'une crise; Identifier les différentes phases et typologie de la crise;
 - Identifier les éléments essentiels d'une estimation clinique de la crise; Décrire les principes de base, les opérations et les étapes de l'intervention de crise;
 - Adapter l'intervention de crise en fonction des concepts appris lors de la formation;
 - Avoir mis en pratique les modes d'intervention adaptés aux différentes phases d'un état de crise.
 - Être en lien avec des personnes formées aux autres modules du programme (module évaluation-orientation et module sentinelle)

PUBLICS / PRÉREQUIS ET ACCÈS

Professionnels de santé (psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers de psychiatrie...) formés à l'entretien clinique et réalisant de manière régulière de l'intervention de crise (SAMU-SMUR, urgences psy., psychiatrie de liaison, CUMP, unités d'hospitalisation de crise, CMP effectuant de l'intervention de crise, équipes mobiles...)

A noter : en 2021 en Isère, sont ciblés les professionnels travaillant auprès de travailleurs impactés par le Covid, de publics en grande précarité et de jeunes (en insertion, minorités sexuelles, étudiants)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel de 2 jours (14 heures).
Groupe de 15 participants.
Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

PROGRAMME

Les thématiques suivantes seront abordées pendant les deux jours de formation :

- Contexte et données épidémiologiques régionales-locales
- A propos de la crise
- La typologie de la crise
- Le développement de la vulnérabilité et l'évaluation de la crise
- La pratique de l'intervention de crise
- Populations spécifiques
- Identifier et comprendre le fonctionnement des réseaux de prévention locaux

LIEU ET HORAIRES

Lieu

Lieu à définir en fonction des inscrits

Horaires

J1: 9H à 12H30 — 13H30 à 17H
J2: 9H à 12H30 — 13H30 à 17H

FORMATEURS

Un binôme de formateurs (psychiatre-psychologue) habilités par le GEPS

Tarif : Sans frais pédagogiques.
Déplacement, hébergement et restauration à la charge des participants

Grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes

VALIDATION DE LA FORMATION

Emargement et suivi de présence par demi journée. Évaluation des acquis en fin de formation. Possibilité de valider le DPC



INSCRIPTION

Je souhaite m'inscrire à la formation

FORMATION EN PREVENTION DU SUICIDE : MODULE INTERVENTION DE CRISE
28 et 29 avril 2021

Merci d'écrire lisiblement.

STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse (si inscription à titre individuel) :

Tél :

Avec quels publics cibles travaillez-vous ? (travailleurs impactés par le covid, jeunes en insertion, étudiants, jeunes minorités sexuelles, publics en grande précarité):
.....

ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Nom et prénom du référent formation :

Tél :

Email :

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Si le contact de facturation est différent, la facture est à adresser à :

Nom :

Email :

Vous vous inscrivez en tant que :

- Salarié(e)
- Personne en recherche d'emploi
- Particulier
- Bénévole
- Profession libérale ou indépendant

Bulletin à retourner
par mail ou courrier
avant le 20 mars 2021 à
IREPS ARA délégation Isère
23 avenue Albert 1er de Belgique
38000 Grenoble
Tél. 04 57 58 26 84
formation38@ireps-ara.org

Bénéficiez-vous d'un financement public ou d'un OPCO ? Oui Non

Si oui, lequel ?

*Nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure)
Une convention de formation, à nous retourner signée, vous sera envoyée par mail.*



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161 - N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69

Soutien



L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de votre inscription et pour une durée de 36 mois maximum. Votre adresse mail pourra être utilisée pour vous envoyer les actualités de l'IREPS ARA, il sera possible à tout moment de vous désinscrire. Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement. Pour exercer ces droits, contactez l'IREPS ARA. Plus d'informations sur [le site de l'IREPS ARA à la rubrique Mentions légales.](#)